

Projet de loi C-277, Loi visant l'élaboration d'un cadre sur les soins palliatifs au Canada



Dr J. David Henderson

Président

Société canadienne des médecins de soins palliatifs

19 octobre 2017

Projet de loi C-277, Loi visant l'élaboration d'un cadre sur les soins palliatifs au Canada



- ▶ La Société canadienne des médecins de soins palliatifs recommande l'**ACCEPTATION** du projet de loi C-277

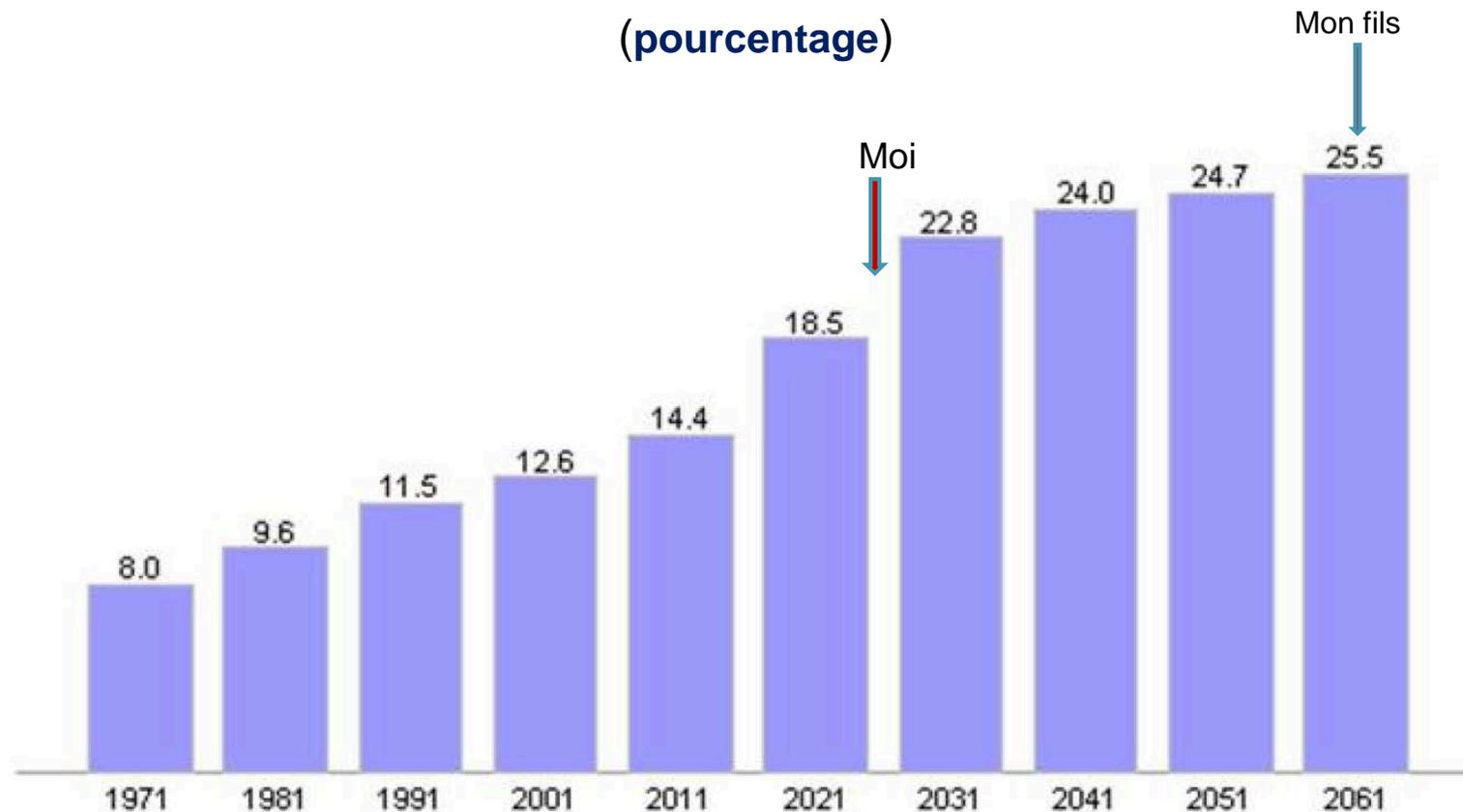
Projet de loi C-277, Loi visant l'élaboration d'un cadre sur les soins palliatifs au Canada



Projet de loi C-277, Loi visant l'élaboration d'un cadre sur les soins palliatifs au Canada

Population âgée de 65 ans et plus, Canada, données historiques (1971-2011) et projetées (2012-2061)

(pourcentage)



Projet de loi C-277, Loi visant l'élaboration d'un cadre sur les soins palliatifs au Canada



- ▶ Insuffisances actuelles - professionnels
 - ▶ Ressources humaines
 - ▶ Fournisseurs qualifiés
 - ▶ Fournisseurs vieillissants

- ▶ Insuffisances actuelles - public
 - ▶ Accès
 - ▶ Complexité accrue
 - ▶ Augmentation du nombre de personnes ayant besoin de soins
 - ▶ Baisse du nombre de fournisseurs de soins

Manque d'information

- ▶ Indicateurs nationaux
- ▶ Normes nationales
- ▶ Rapports nationaux
- ▶ Encadrement national

Projet de loi C-277, Loi visant l'élaboration d'un cadre sur les soins palliatifs au Canada

- ▶ L'aide médicale à mourir n'est pas un choix quand il n'y a pas d'autre choix!



Projet de loi C-277, Loi visant l'élaboration d'un cadre sur les soins palliatifs au Canada

- ▶ Le projet de loi C-277 garantirait que les soins palliatifs offerts par le gouvernement fédéral répondent aux mêmes normes nationales que les soins offerts par les provinces et les territoires. Les groupes sous juridiction fédérale sont les peuples des Premières Nations vivant dans une réserve, les Inuits, les membres actifs des Forces canadiennes, les anciens combattants admissibles, les détenus dans les pénitenciers fédéraux et certains groupes de demandeurs d'asile.



Projet de loi C-277, Loi visant l'élaboration d'un cadre sur les soins palliatifs au Canada

- ▶ La Loi canadienne sur la santé stipule que tous les Canadiens ont un accès universel et intégral aux soins. L'approbation du projet de loi C-277 permettrait au Canada de se donner des normes pour que tout le monde (**y compris les enfants**) ait accès à des soins palliatifs de qualité, quel que soit son âge, son lieu de résidence et son diagnostic.

Mesures pour faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des soins palliatifs de haute qualité

- ▶ <http://www.cspcp.ca/wp-content/uploads/2016/10/Summary-How-to-improve-palliative-care-in-Canada-FR.pdf>
- ▶ Mettre en œuvre une approche palliative des soins, comme l'expose le cadre national *Aller de l'avant*. Cette approche propose un modèle de prestation des services de grande qualité et rentable qui aidera les Canadiens atteints d'une maladie potentiellement mortelle à vivre le plus pleinement possible.

La rentabilité des soins palliatifs

Un service essentiel et bénéfique pour l'économie, la santé et la société :

- ▶ <http://www.cspcp.ca/wp-content/uploads/2017/02/Economics-of-Palliative-Care-Final-FR.pdf>
- ▶ Le rapport montre qu'un investissement stratégique en soins palliatifs permettrait :
 - ▶ de réduire le coût de la prestation des soins (30 %);
 - ▶ de libérer une partie des ressources déjà limitées qui sont consacrées aux soins de courte durée (comme des lits dans les unités de soins intensifs) au profit des patients qui en ont vraiment besoin;
 - ▶ d'améliorer la qualité de vie et la qualité des soins au profit des patients gravement malades et de leur famille.

Projet de loi C-277, Loi visant l'élaboration d'un cadre sur les soins palliatifs au Canada.

- ▶ Recommandations de la Société canadienne des médecins de soins palliatifs :
- ▶ Mettre en place un secrétariat doté d'un financement adéquat et créer un petit groupe de travail efficace de haut niveau, formé de représentants des principaux organismes nationaux, pour commencer à travailler sur la mise en œuvre. Les efforts doivent porter sur le contrôle des coûts administratifs de sorte que l'argent aille à la prestation des services.
- ▶ Faire intervenir d'autres acteurs lorsqu'il le faut pour réaliser des gains d'efficacité, obtenir de nouvelles informations et mobiliser des stratégies.

Projet de loi C-277, Loi visant l'élaboration d'un cadre sur les soins palliatifs au Canada



- ▶ Ce qu'il faut faire.
 - ▶ Commencer avec ce qu'on sait!
 - ▶ Recueillir des données nationales standardisées
 - ▶ Mettre en place des normes et des indicateurs nationaux en matière de soins palliatifs et en assurer le suivi et l'application. Rendre l'agrément des services de santé (hôpitaux, maisons de soins de soins de longue durée, services de soins à domicile, etc.) conditionnel à la prestation de soins palliatifs conformes aux normes nationales acceptées.
 - ▶ Uniformiser les compétences de base des professionnels de la santé et insister sur leur intégration dans la formation.

Projet de loi C-277, Loi visant l'élaboration d'un cadre sur les soins palliatifs au Canada

- ▶ Et surtout...
 - ▶ Donner un gouvernail à ce bateau.



Discussion

Dr David Henderson

Société canadienne des médecins de soins palliatifs

www.cspcp.ca

@CSPCP_SCMSP

drjdavidhenderson@gmail.com